

L'ALGERIE DANS LA RECOMPOSITION SECURITAIRE DU MALI (2003-2026) : SANCTUAIRES, MEDIATION ET INGERENCE

Tensions structurelles, fermeture du couloir mauritanien, repositionnement du Mali, analyse du cas Iyad Ag Ghali

Nour Mohammed Rida | CMEADD | Avril 2026

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La présente analyse repose exclusivement sur des sources ouvertes vérifiées et croisées. Elle distingue rigoureusement les faits établis, les hypothèses étayées par un faisceau d'indices et les zones d'incertitude analytique. Sources mobilisées : communiqués officiels, AFP, Reuters, France 24, Al Jazeera, Jeune Afrique, Mondafrique, Le 360, International Crisis Group, Africa Center for Strategic Studies, Institut Géopolitique Horizons, Policy Center for the New South, Critical Threats Project (AEI), Wikipedia (versions française et anglaise vérifiées), Algeria Watch, Bamada.net, AlgérieSun. Aucune allégation présentée dans ce document n'excède ce que les sources ouvertes permettent d'affirmer.

I. SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Entre le 10 et le 25 avril 2026, le Sahel a connu une recomposition géopolitique sans précédent depuis la décennie 2010 : en retirant sa reconnaissance de la RASD et en qualifiant le plan d'autonomie marocain de base sérieuse et crédible, la junte malienne a opéré un basculement diplomatique que quinze jours ont suffi à transformer en crise sécuritaire ouverte. Le Front de Libération de l'Azawad (FLA) et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM) ont conjointement assassiné le ministre malien de la Défense, pris le contrôle de Kidal et lancé des assauts simultanés sur Bamako, Gao, Sévaré, Mopti et Bourem dans la nuit du 24 au 25 avril 2026.

La présente note documente, à travers plusieurs registres analytiques, politique, sécuritaire, militaire, logistique, historique, juridique et financier, une série d'indices factuels dont la cohérence d'ensemble dessine le profil d'un acteur structurellement impliqué dans la déstabilisation du Mali.

II. CONTEXTE STRUCTUREL : ALGÉRIE, MAROC ET COMPÉTITION AU SAHEL

2.1 Une rivalité portée à son point critique

La rupture diplomatique algéro-marocaine d'août 2021 a extériorisé une rivalité jusqu'alors partiellement contenue dans les enceintes multilatérales. Le Sahel est devenu le théâtre méridional de cette confrontation. L'Algérie y déploie un modèle fondé sur les réseaux informels, les loyautés tribales touarègues et la logique de la médiation exclusive, qui lui permettait de contrôler les processus de paix et de maintenir une influence décisive sur les acteurs armés. Le Maroc y développe, depuis 2023, un modèle

d'interdépendances institutionnelles : l'Initiative Atlantique de Mohammed VI, les partenariats sécuritaires, la formation d'imams via l'Institut Mohammed VI, et les investissements dans les infrastructures régionales.

La rivalité algéro-marocaine au Sahel ne se limite plus au dossier saharien ni au registre diplomatique classique. Elle oppose désormais deux visions concurrentes du désenclavement africain. D'un côté, l'Algérie cherche à préserver sa centralité Sud-Nord à travers le projet de gazoduc transsaharien Nigeria-Algérie, les corridors énergétiques sahariens et sa position historique de médiateur sécuritaire. De l'autre, le Maroc propose aux États enclavés du Sahel une ouverture Ouest-Atlantique fondée sur l'accès aux ports marocains, aux infrastructures logistiques et aux marchés mondiaux.

Dans cette perspective, l'Initiative Atlantique marocaine représente une menace géoéconomique directe pour le modèle algérien. Si le Mali et les autres États sahéliens trouvent dans l'axe atlantique marocain une alternative crédible de désenclavement, l'Algérie perd une partie de sa valeur stratégique comme couloir obligé, médiateur indispensable et interface énergétique entre l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée. L'insécurité persistante dans le Nord-Mali affecte donc aussi la compétition des corridors : elle fragilise la projection atlantique marocaine et maintient l'idée que toute stabilisation sahélienne reste conditionnée par Alger.

Figure 1. Deux modèles concurrents de projection sahélienne

Modèle algérien	Modèle marocain
Centralité Sud-Nord	Ouverture Ouest-Atlantique
Gazoduc transsaharien Nigeria-Algérie	Initiative Atlantique
Médiation sécuritaire	Interdépendance économique
Réseaux informels	Partenariats institutionnels
Sahel comme zone tampon	Sahel comme espace d'intégration
Influence par gestion de crise	Influence par connectivité

Ce schéma oppose deux modèles de projection régionale : un modèle algérien fondé sur la centralité sécuritaire, énergétique et saharienne, et un modèle marocain fondé sur le désenclavement atlantique, l'interdépendance institutionnelle et la connectivité économique.

¹ L'Initiative Atlantique lancée par Rabat ne se limite pas à une posture diplomatique ; elle offre au Mali un accès direct aux infrastructures portuaires, routières et ferroviaires du Royaume. Pour Bamako, ce partenariat transforme le Maroc en une interface maritime vitale, rompant l'enclavement historique du pays par une alternative économique concrète, là où le modèle algérien restait cantonné à une gestion sécuritaire de zone tampon.

La déclaration conjointe du 10 avril 2026 entre Abdoulaye Diop et Nasser Bourita à Bamako constitue le signal diplomatique le plus fort adressé à Alger depuis des décennies. Pour Alger, le Sahara « occidental » est présenté comme une question de « décolonisation » et de sécurité nationale : chaque État africain qui retire sa reconnaissance de la RASD est perçu comme une défaite stratégique. Ce revirement malien est vécu, ainsi, comme une trahison géopolitique, car il prouve que le modèle économique marocain est en train de gagner du terrain sur le « modèle de médiation » algérien, même dans l'arrière-cour d'Alger.

Le Mali, pays avec lequel l'Algérie partage 1 400 km de frontière et plusieurs décennies de médiation, représentait un partenaire dont le retournement invalide, en pratique, le modèle de médiation exclusive qu'Alger avait construit sur trois décennies. Il ne s'agit donc pas seulement d'un échec diplomatique, mais de l'effondrement progressif d'un système d'influence que les services algériens ont mis plusieurs décennies à consolider.

2.2 L'Algérie, acteur historique de la gestion informelle des groupes armés

Depuis les années 1990, l'Algérie a édifié une position d'acteur incontournable dans la gestion des crises sahéniennes. Le Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS, restructuré en 2016²) a spécifiquement investi dans des personnalités charnières capables de servir de points de contact entre l'État algérien, les groupes rebelles touaregs et les organisations djihadistes sahéniennes. L'objectif était de s'assurer que personne, ni la France, ni les États-Unis, ne puisse agir au Sahel sans passer par le bureau des services secrets à Alger.

Cette stratégie, cohérente sur le plan de la « raison d'État », a produit des effets pervers bien documentés :

- La création de « zones grises » : Des espaces où la frontière entre la lutte antiterroriste et le soutien implicite à des acteurs déstabilisateurs devient floue. Le pouvoir algérien a été accusé, à plusieurs reprises, de « pousser » certains groupes à l'action pour ensuite justifier son rôle de médiateur indispensable.
- Des personnalités à double fonction : Des chefs de guerre qui oscillaient entre coopération avec Alger et engagement djihadiste. Ces individus servaient de « fusibles » : ils étaient protégés tant qu'ils servaient les intérêts d'Alger, mais pouvaient être sacrifiés si la pression internationale devenait trop forte.
- Des dépendances réciproques incontrôlables : À force de manipuler des groupes armés pour peser sur ses voisins, l'Algérie a généré un monstre qu'elle peine aujourd'hui à contenir. Le

² En janvier 2016, le président Abdelaziz Bouteflika a dissous le Département du renseignement et de la sécurité, DRS, et l'a remplacé par la Direction des Services de Sécurité (DSS), une nouvelle architecture du renseignement rattachée à la présidence, structurée autour de trois instances spécialisées : sécurité intérieure, sécurité extérieure et renseignement technique. Cette réforme a marqué le passage d'un service historiquement adossé à l'appareil militaire vers une tutelle présidentielle plus directe.

revirement du Mali en 2026 montre que ces groupes et ces États ne veulent plus être les pions d'un jeu dont Alger dicte toutes les règles.

Cette stratégie du « chaos contrôlé », cohérente sur le plan de la raison d'État, repose sur trois mécanismes structurels : la préservation de l'instabilité comme levier d'influence (un Sahel stable réduirait l'indispensabilité algérienne) ; l'instrumentalisation du terrorisme comme outil diplomatique (l'exportation des groupes jihadistes vers le Mali à partir du milieu des années 2000 a permis à Alger de se positionner comme médiateur indispensable tout en désengageant son propre territoire) ; et la maintenance d'une zone grise entre lutte antiterroriste officielle et influence géopolitique officieuse.

III. LE CAS IYAD AG GHALI : ANATOMIE D'UNE RELATION ALGÉRO-DJIHADISTE

3.1 Un parcours structurellement lié aux réseaux algériens

Iyad Ag Ghali, fondateur et émir du JNIM depuis 2017, organisation affiliée à Al-Qaïda inscrite sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité depuis 2013 et visée par un mandat de la Cour pénale internationale pour crimes de guerre, incarne aujourd'hui le principal centre de gravité de la menace djihadiste au Sahel. Son itinéraire ne peut être dissocié des zones grises de la sécurité sahélo-maghrébine, notamment des relations avec certains segments de l'appareil sécuritaire algérien que plusieurs sources spécialisées documentent depuis les années 1990.

Né vers 1954-1955 dans la région de Kidal, membre de la tribu noble des Ifoghas, Ag Ghali fonde en 1988 le Mouvement populaire pour la libération de l'Azawad et lance en juin 1990 sa première grande opération militaire dans le nord du Mali. Sa capacité à contrôler les routes sahéliennes attire rapidement l'attention d'Alger, dont le territoire constitue l'environnement immédiat de la zone de conflictualité touarègue.

3.2 La construction d'un interlocuteur privilégié : Tamanrasset 1991

Lors des négociations de Tamanrasset de janvier 1991, conduites sous médiation algérienne pour contenir la rébellion touarègue, Iyad Ag Ghali s'impose comme l'interlocuteur central des représentants de Bamako. Laurence Aïda Ammour souligne que le dossier malien a historiquement été suivi par les services algériens³, tandis que Jean-Pierre Filiu affirme que le DRS a parrainé, à Tamanrasset, la réconciliation d'Ag Ghali avec le gouvernement malien⁴. En signant les accords du 6 janvier 1991, celui-ci acquiert une position d'interlocuteur utile simultanément pour Bamako et pour Alger, au prix d'une contestation

³ AMMOUR, Laurence Aïda. Algeria's Role in the Sahelian Security Crisis. *Stability: International Journal of Security & Development*, 2013, vol. 2, n° 2, art. 28. DOI : 10.5334/sta.bp.

⁴ FILIU, Jean-Pierre. Pourquoi l'Algérie protège le pire jihadiste du Sahel. *Le Monde*, blog Un si proche Orient, 21 octobre 2018.

durable au sein du camp Touareg, où une partie des insurgés l'accuse d'avoir été capturé par les logiques sécuritaires algériennes.

Une enquête d'AlgérieSun (janvier 2026), recoupant des analyses antérieures de Mondafrique, présente Ag Ghali comme un acteur ayant obtenu simultanément le soutien d'Alger et la confiance des autorités maliennes lors de ces négociations, devenant ainsi l'interface humaine d'une stratégie algérienne d'infiltration de la rébellion touarègue⁵.

3.3 Médiateur d'otages, diplomate, djihadiste : une trajectoire emblématique

Le parcours subséquent d'Iyad illustre avec précision le mécanisme de la zone grise algérienne :

2003 : Ag Ghali négocie la libération de 14 otages européens détenus par le GSPC, confirmant son rôle d'interface entre l'Occident et les groupes armés sahéliens. Reuters, citant Der Spiegel, le qualifie de partenaire de confiance des autorités allemandes⁶. Un câble diplomatique américain de 2008 confirme ce rôle.

2007 : Ag Ghali rencontre l'ambassadeur américain Terence McCulley à Bamako. Il discute de la sécurité dans le Nord, des accords d'Alger, d'AQMI, et sollicite une assistance américaine pour des opérations spéciales ciblées contre AQMI⁷.

2008 : Nommé consul à Djeddah par le président Amadou Toumani Touré, il se radicalise dans les milieux salafistes. Les autorités saoudiennes l'avaient déclaré persona non grata la même année⁸.

2011 : Il fonde Ansar Eddine en décembre. L'ONU documente ses liens financiers, logistiques et militaires avec AQMI, qui se renforcent à partir de novembre 2012⁹.

2017 : Il fonde le JNIM par agrégation d'Ansar Eddine, d'éléments d'AQMI au Sahel et d'Al-Mourabitoun, donnant naissance à la coalition affiliée à Al-Qaïda la plus structurée du Sahel central¹⁰.

⁵ ALGÉRIESUN. Iyad ag Ghali : du rebelle Touareg au chef jihadiste le plus recherché du Sahel [en ligne]. AlgérieSun, 2025 ; MONDAFRIQUE. Mali, le chemin vers le pouvoir d'Iyad Ag Ghali [en ligne]. Mondafrique, 5 novembre 2025.

⁶ REUTERS. Mali Islamist leader helped Berlin in 2003, magazine. Reuters, 20 janvier 2013.

⁷ UNITED STATES EMBASSY BAMAKO. Rebel Leader Iyad Ag Ghali on Bahanga, Algiers Accords and AQIM [en ligne]. Cable 07BAMAKO587, 31 mai 2007, publié par WikiLeaks.

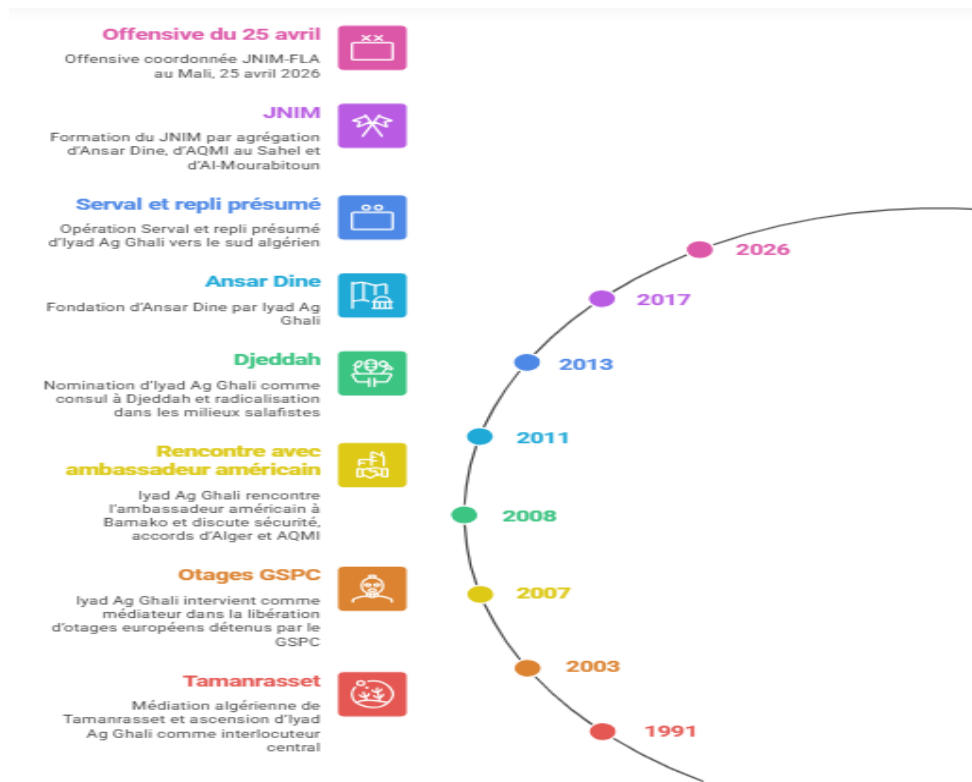
⁸ UNITED STATES EMBASSY BAMAKO. Tuareg Rebel Leader Ag Ghali Assigned to Saudi Arabia [en ligne]. Cable 07BAMAKO1366, 29 novembre 2007, publié par WikiLeaks.

⁹ United Nations Security Council. Ansar Eddine [en ligne]. ISIL (Da'esh) and Al-Qaida Sanctions Committee, narrative summary QDe.135, 20 mars 2013, mise à jour 3 février 2015.

¹⁰ United Nations Security Council. Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM) [en ligne]. ISIL (Da'esh) and Al-Qaida Sanctions Committee, narrative summary QDe.159, 4 octobre 2018.

United Nations Security Council. Iyad Ag Ghali [en ligne]. ISIL (Da'esh) and Al-Qaida Sanctions Committee, narrative summary QDi.316, 25 février 2013, mise à jour 14 novembre 2023 ; REUTERS. ICC unseals arrest warrant against Iyad Ag Ghaly over Mali war crimes. Reuters, 21 juin 2024.

Figure 2. Iyad Ag Ghali et la trajectoire des zones grises sahéliennes, 1991-2026



Cette frise synthétise les principales séquences de la trajectoire d'Iyad Ag Ghali, depuis son rôle dans les négociations de Tamanrasset jusqu'à la formation du JNIM et à l'offensive du 25 avril 2026. Elle met en évidence la continuité d'un parcours situé à l'intersection de la médiation, de la rébellion touarègue, des réseaux jihadistes et des zones grises de l'appareil sécuritaire régional.

La trajectoire d'Iyad Ag Ghali ne permet pas seulement de retracer l'évolution d'un chef rebelle Touareg vers le jihadisme transnational. Elle révèle surtout la persistance d'une relation fonctionnelle entre un acteur armé hybride et l'appareil sécuritaire algérien, relation qui ne relève pas nécessairement d'un commandement direct, mais d'une combinaison plus subtile de médiation, tolérance, protection ponctuelle, non-coopération opérationnelle et instrumentalisation stratégique. Le tableau suivant synthétise ce faisceau d'indices.

TABLEAU 1. Iyad Ag Ghali et l'appareil sécuritaire algérien : chronologie d'une relation fonctionnelle et stratégique

<i>Période</i>	<i>Interaction avec l'appareil algérien</i>	<i>Position d'Iyad Ag Ghali</i>	<i>Effet stratégique pour Alger</i>	<i>Qualification analytique</i>
1988-1990	Repérage d'Ag Ghali comme interlocuteur utile dans la conflictualité touarègue	Fondateur du MPLA, chef militaire dans le nord du Mali	Acquisition d'un point d'entrée dans la rébellion touarègue malienne	Inférence structurelle
Janvier 1991	Médiation algérienne de Tamanrasset, avec Ag Ghali comme interlocuteur central	Signataire des accords du 6 janvier 1991	Installation d'un acteur compatible avec les intérêts d'Alger au cœur du processus malien	Fait établi
1999-2003	Mobilisation d'Ag Ghali comme intermédiaire dans les négociations d'otages du GSPC	Médiateur auprès d'acteurs occidentaux et sahéliens	Contrôle indirect des canaux de négociation avec les groupes armés sahéliens	Fait documenté
2006-2007	Réactivation d'Ag Ghali dans les équilibres des Accords d'Alger	Figure influente du processus de paix	Consolidation de la centralité algérienne dans la gestion du Nord-Mali	Fait documenté
2007-2008	Nomination d'Ag Ghali comme consul à Djeddah, suivie d'une radicalisation dans les milieux salafistes	Diplomate malien en Arabie saoudite	Transformation d'un acteur politico-rebelle en acteur islamiste exploitable dans les équilibres sahéliens	Fait établi, causalité discutée
Décembre 2011	Absence de neutralisation lors de la création d'Ansar Eddine	Fondateur d'Ansar Eddine, allié à AQMI	Marginalisation du MNLA par un acteur islamiste plus inséré dans les réseaux sahéliens	Fait établi, interprétation stratégique
Janvier 2013	Communications interceptées entre Ag Ghali et le DRS, selon des sources spécialisées	Chef d'Ansar Eddine en phase offensive	Existence d'un canal opérationnel direct au moment critique de Serval	Fait rapporté par sources spécialisées

2013-2017	Repli présumé dans le sud algérien, Tinzaouatene/Boughessa, avec coopération limitée d'Alger	Acteur sous sanctions internationales, recherché au niveau international	Sanctuarisation indirecte d'un acteur central de l'insécurité sahélienne	Faisceau d'indices
Mai 2016	Hospitalisation présumée en Algérie	Cadre jihadiste recherché	Indice supplémentaire d'une tolérance ou d'une protection ponctuelle	Allégation à vérifier
Mars 2017	Fondation du JNIM par agrégation d'Ansar Eddine, AQMI au Sahel et Al-Mourabitoun	Émir du JNIM, coalition affiliée à Al-Qaïda	Transformation d'un ancien interlocuteur d'Alger en centre de gravité jihadiste régional	Fait établi
2017-présent	Absence d'arrestation malgré sanctions ONU, mandat CPI et capacités militaires algériennes élevées	Principal chef jihadiste du Sahel central	Maintien d'une menace régionale renforçant l'indispensabilité sécuritaire d'Alger	Fait établi + interrogation stratégique

Pris isolément, chacun de ces éléments pourrait être discuté. Pris ensemble, ils dessinent une continuité stratégique difficile à réduire à une simple coïncidence : l'Algérie n'a pas seulement côtoyé Iyad Ag Ghali dans les différentes séquences de la crise sahélienne ; elle a contribué à produire l'environnement politique, sécuritaire et territorial qui a permis à cet acteur de survivre, de muter et de devenir l'un des principaux vecteurs de déstabilisation du Mali.

3.4 Communications interceptées entre Iyad et le DRS (janvier 2013)

Le 8 janvier 2013, alors que les combattants d'Ansar Dine progressent vers le sud du Mali, les services français interceptent des communications entre Iyad Ag Ghali et le DRS algérien : celui-ci conseille au chef Touareg de faire preuve de prudence et de ne pas se précipiter sur Bamako. Cette communication établit, au moment des faits, l'existence d'un canal direct et opérationnel entre le futur émir du JNIM et les services secrets algériens, indépendamment des motivations exactes du conseil prodigué.

3.5 Le sanctuaire algérien d'Iyad après 2013

Après l'opération Serval de janvier 2013, Iyad Ag Ghali se replie dans le sud algérien. Des rapports de renseignement français, cités par Le360 et Le Monde, le localisent dans la région de Tinzaouatene, côté algérien, avec l'assentiment présumé de la Sécurité militaire algérienne. Cette assertion n'est pas confirmée publiquement par un document officiel français, mais elle converge avec des appréciations rapportées

par des acteurs militaires et du renseignement français qui considèrent qu'Ag Ghali bénéficie au minimum d'une bienveillance algérienne.

Cette lecture est renforcée par les propos attribués au général Christophe Gomart, ancien directeur du renseignement militaire français, selon lesquels les autorités algériennes n'auraient jamais transmis aux services français autre chose que des numéros de téléphone concernant Iyad Ag Ghali, alors que les services français estimaient qu'il se trouvait bien dans la partie algérienne de Boughessa¹¹. Cette appréciation, si elle ne vaut pas preuve judiciaire, conforte l'hypothèse d'une protection ou, à tout le moins, d'une non-coopération opérationnelle algérienne.

Posée en 2018 par Jean-Pierre Filiu, la question acquiert, à l'aune des événements d'avril 2026, une acuité stratégique nouvelle : pourquoi l'Algérie, dotée du premier budget de défense africain¹², n'a-t-elle jamais procédé à l'arrestation d'un acteur sous sanctions internationales et mandat de la CPI, alors même que sa présence en territoire algérien est régulièrement rapportée par des sources spécialisées ?

3.6 La collusion algérienne dans les Accords de 2015

Lors des négociations des Accords d'Alger de 2015, plusieurs analystes ont documenté la collusion de la médiation algérienne avec Iyad Ag Ghali et son entourage. Des exigences ou des émissaires liés à Ag Ghali auraient été intégrés au processus, lui accordant une influence occulte sur des négociations dont il n'était pas formellement parti. Ce paradoxe structurel, à savoir l'accès indirect du principal groupe armé non-signataire aux coulisses de la négociation par l'intermédiaire de ses relais algériens, explique en partie pourquoi les Accords d'Alger n'ont pas produit une stabilisation durable sur le terrain.

IV. L'AFFAIRE IN AMENAS (2013) : ZONES D'OMBRE ET COMPLICITÉS PRÉSUMÉES

4.1 Les faits

Du 16 au 19 janvier 2013, un commando d'environ quarante djihadistes des Signataires par le sang (Al-Mouakaoune Biddam, groupe dissident d'AQMI dirigé par l'Algérien Mokhtar Belmokhtar) attaque la plateforme gazière de Tiguentourine à In Amenas¹³. Plus de 800 employés sont pris en otage, dont 132 ressortissants étrangers de 26 nationalités. L'assaut final des forces spéciales algériennes, les 17 et 19 janvier, aboutit à la mort de 37 à 39 otages étrangers, de 29 terroristes et d'un nombre indéterminé de

¹¹ Jean-Pierre Filiu, « Pourquoi l'Algérie protège-t-elle le pire jihadiste du Sahel ? », Le Monde, blog Un si proche Orient, 21 octobre 2018.

¹² STOCKHOLM INTERNATIONAL PEACE RESEARCH INSTITUTE. *Trends in World Military Expenditure, 2025* [en ligne]. SIPRI Fact Sheet, avril 2026. Le rapport indique que les dépenses militaires de l'Algérie ont atteint 25,4 milliards de dollars en 2025, soit une hausse de 11 %, faisant de l'Algérie le premier dépensier militaire d'Afrique et d'Afrique du Nord.

¹³ FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION. Charges Filed in Manhattan Federal Court Against Mokhtar Belmokhtar for His Role in Terror Attack in Algeria and Other Crimes [en ligne]. U.S. Attorney's Office, Southern District of New York, 19 juillet 2013.

militaires algériens¹⁴. L'attaque survient cinq jours après le début de l'opération Serval française au Mali, dont elle revendique être une réponse directe. Elle a constitué un tournant dans la perception internationale des capacités sécuritaires algériennes et dans les questions sur le rôle du DRS dans la gestion des groupes armés sahéliens. L'épisode a ouvert un débat durable sur la capacité réelle d'Alger à contrôler les groupes armés évoluant dans son environnement sahélo-saharien, ainsi que sur l'ambiguïté de son positionnement entre lutte antiterroriste officielle et gestion informelle des réseaux armés.

4.2 Les incohérences documentées

Quatre éléments soulèvent des questions analytiques que la version officielle algérienne ne résout pas :

- L'accès au site : selon l'analyse de l'ancien officier algérien Habib Souaïdia, citée par Algeria Watch, la progression d'un commando armé vers un site gazier stratégique dans une zone plus surveillée que la présidence de la République implique, au minimum, une défaillance sécuritaire massive ou, au maximum, une facilitation active.
- Les enregistrements japonais (2015) : le journal Nikkan-Gendai a publié des interceptions audio certifiées authentiques dans lesquelles des membres du commando affirment avoir bénéficié d'un accord de protection avec le commandement militaire algérien. Leurs propos lors de l'assaut final (accusations de trahison¹⁵) sont cohérents avec cette thèse.
- Le rôle du DRS : L'analyse du professeur Jeremy Keenan (Queen Mary University London), publiée dans Mondafrique, établit que l'attaque s'inscrit dans une logique de démonstration d'indispensabilité du DRS, comme « gendarme de la région », face à un désengagement américano-britannique, selon le schéma classique du « pompier pyromane » : créer ou laisser faire un incendie pour prouver que l'on est le seul capable de l'éteindre et ainsi redevenir un allié indispensable aux yeux de l'Occident.
- La réhabilitation du général Hassan (2025) : en mai 2025, le président Tebboune nomme le général Abdelkader Aït Ouarabi à la direction de la DGSI, simultanément à la reprise du procès de Tiguentourine. Ce même général dirigeait en 2013 le SCORAT (Service de coordination opérationnelle et du renseignement antiterroriste) et avait été condamné pour création de groupe armé et manipulation de commandos terroristes. Sa réhabilitation suggère que les réseaux ayant géré cette affaire reprennent la main sur l'appareil sécuritaire, avec l'effet d'effacement des traces institutionnelles que cela implique.

¹⁴ United Nations Security Council. Al Mouakaoune Biddam [en ligne]. ISIL (Da'esh) and Al-Qaida Sanctions Committee, narrative summary QDe.139.

¹⁵ L'un d'eux criait : « L'armée a violé son serment et nous a déçus ! » Un autre : « Le gouvernement algérien n'a pas de parole ».

V. LA MONTÉE EN PUISSANCE DU JNIM : CAPACITÉS ET CIRCUITS LOGISTIQUES

5.1 Des capacités dépassant une insurrection classique

Les attaques du 25 avril 2026 ont révélé une sophistication opérationnelle qui excède les paramètres d'une guérilla territoriale. La simultanéité des frappes sur six zones géographiques distinctes (Bamako/Kati, Gao, Kidal, Sévaré, Mopti, Bourem) implique une architecture de commandement, une logistique de communication sécurisée et un prépositionnement de combattants et de matériels qui ne s'improvisent pas. L'usage documenté de drones commerciaux modifiés et de systèmes de communication cryptés signale soit un appui technique externe, soit une porosité frontalière délibérée permettant l'importation de matériels sensibles.

Ce saut capacitaire peut être résumé à travers cinq indicateurs opérationnels : l'extension géographique de l'offensive, la précision du ciblage, la coordination entre acteurs idéologiquement distincts, le traitement différencié réservé à Africa Corps et la capacité du JNIM à transformer le contrôle territorial partiel en levier logistique.

Encadré 1. Les cinq indicateurs du saut capacitaire JNIM-FLA

Capacité observée	Observation	Seuil opérationnel dépassé	Implication analytique
Coordination géographique	Attaques simultanées sur plusieurs zones éloignées, notamment Bamako/Kati, Gao, Kidal, Sévaré, Mopti et Bourem	Harcèlement local ou attaque isolée	Existence probable d'une planification centralisée, de communications sécurisées et d'un prépositionnement logistique
Précision stratégique	Ciblage de personnalités sécuritaires de premier rang et de sites sensibles	Attaque opportuniste ou frappe symbolique limitée	Nécessité probable d'un renseignement préalable, dont l'origine demeure indéterminée
Alliance tactique	Coordination opérationnelle entre le JNIM et le FLA	Séparation habituelle entre agenda jihadiste et agenda séparatiste	Convergence d'intérêts entre acteurs distincts, avec possibilité d'intermédiation ou de facilitation régionale
Traitement différencié	Évacuation protégée d'éléments d'America Corps vers Tessalit sous escorte du FLA	Logique d'affrontement généralisé contre tous les soutiens de Bamako	Indice d'une négociation préalable et de l'intervention possible d'un intermédiaire crédible
Blocus logistique	Pression sur les axes d'approvisionnement, checkpoints, attaques contre les routes et le carburant	Harcèlement périphérique classique	Capacité à transformer le contrôle territorial partiel en levier économique et politico-militaire

Cet encadré ne permet pas, à lui seul, d'établir l'existence d'un pilotage étatique externe. Il montre toutefois que l'hypothèse d'une insurrection strictement locale devient insuffisante pour expliquer la combinaison de la simultanéité, de la précision, de la logistique et du traitement différencié des acteurs. L'intérêt analytique réside précisément dans cette zone intermédiaire : une offensive qui n'exige pas nécessairement un commandement extérieur direct, mais qui suppose un environnement régional permissif, des réseaux d'appui ou des intermédiations capables de soutenir un tel niveau de coordination.

Cette montée en puissance s'inscrit dans une dynamique déjà observable avant avril 2026. Le Critical Threats Project (AEI, novembre 2025) documente que le JNIM a établi en 2025 des zones de contrôle record dans la région de Sikasso : checkpoints sur les routes nationales, collecte de taxes dans douze villes, destruction de pylônes de communication. Jean-Hervé Jézéquel (ICG) note que le JNIM a développé une capacité à mettre sous pression les grandes villes que ses adversaires n'anticipaient pas à cette échelle.

5.2 Le blocus logistique de Bamako et la géographie des dépendances

Depuis 2024, le JNIM a opéré une transition stratégique : du terrorisme spectaculaire vers le blocus logistique systématique. En septembre 2025, le groupe impose un blocus du carburant en attaquant les routes d'approvisionnement reliant la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire aux villes méridionales maliennes. Cette stratégie a été précédée par des attaques ciblées à Kayes et Nioro du Sahel en juillet 2025, ainsi que par l'assaut contre le camp militaire de Tombouctou en juin 2025.

Le carburant devient alors un instrument de guerre économique. En réduisant la mobilité des forces armées, en perturbant les transports civils et en provoquant une hausse des prix, le JNIM transforme la vulnérabilité énergétique du Mali en levier politico-militaire.

Ce blocus tire parti d'une vulnérabilité structurelle : le Nord-Mali dépend à plus de 80 % des approvisionnements transfrontaliers algériens pour ses produits de première nécessité. La frontière algéro-malienne de 1 400 km, le trafic de contrebande structurel dans la zone de Tinzaouatene, la présence de réseaux tribaux Touaregs qui traversent cette frontière et la passivité algérienne vis-à-vis du sanctuaire de Tinzaouatene depuis 2012 constituent autant d'éléments qui rendent analytiquement plausible l'hypothèse d'un approvisionnement partiel du JNIM via les réseaux frontaliers algériens. Cette hypothèse reste, dans l'état des sources ouvertes, une inférence structurelle non formellement prouvée.

5.3 La généalogie GSPC-AQMI-JNIM : un héritage algérien documenté

La genèse du JNIM s'inscrit dans une continuité doctrinale et humaine directement issue de la guerre civile algérienne des années 1990. L'organisation est l'héritière structurelle du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), né d'une scission du GIA en 1998¹⁶ et devenu AQMI en 2007. Le

¹⁶ Le déploiement progressif de cette mouvance vers le septentrion malien et la zone saharienne au cours des années 2000 a marqué une étape décisive de son internationalisation, aboutissant à sa mutation en Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)

premier chef d'AQMI, Abdelmalek Droukdel¹⁷, était algérien. Mokhtar Belmokhtar, cofondateur du JNIM via Al-Mourabitoun, est originaire de Ghardaïa¹⁸. Cette filiation est académiquement établie et implique que l'organisation conserve, dans ses structures intermédiaires, des connexions personnelles, familiales ou tribales avec des individus résidant en territoire algérien. Ce substrat constitue une réalité structurelle, non une preuve de direction.

VI. REGISTRE POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE

6.1 La réception des dirigeants azawads et de l'imam Dicko

Le 26 février 2023, le président Tebboune reçoit en audience officielle des membres du Cadre stratégique permanent pour la défense du peuple de l'Azawad (CSP-DPA), dont certains font l'objet de mandats d'arrêt maliens. Leurs principaux responsables avaient passé une semaine à Alger en réunions de travail avec le ministre des Affaires étrangères. En décembre 2023, Alger reçoit l'imam Mahmoud Dicko, principal opposant civil à la junte Goïta.

Ce qui est analytiquement significatif n'est pas la rencontre en elle-même, mais le renversement de position qu'elle révèle : en 2014-2015, l'Algérie s'opposait fermement aux revendications indépendantistes touarègues, principe qu'elle avait contribué à inscrire dans les Accords d'Alger. Une décennie plus tard, elle reçoit ces mêmes mouvements avec les honneurs d'une délégation étatique. Cette versatilité illustre une constante : Alger prône officiellement le respect de la souveraineté des États tout en activant le levier du séparatisme pour fragiliser les gouvernements qui s'écartent de son orbite. Une logique identique à celle qu'elle applique dans le dossier saharien vis-à-vis du Maroc.

Ces réceptions ont conduit Bamako à convoquer l'ambassadeur algérien et à dénoncer une ingérence documentée. Pour la junte malienne, ces gestes constituent non plus de la médiation, mais une tentative délibérée de déstabilisation en réponse aux nouveaux choix diplomatiques de Bamako.

La revendication algérienne d'une médiation neutre apparaît, dès lors, difficile à soutenir. Un État qui conserve des canaux privilégiés avec des figures rebelles recherchées par Bamako, accueille des opposants politiques à la junte et demeure partie prenante des équilibres sécuritaires du Nord-Mali ne peut être

en 2007. Cette trajectoire met en lumière un phénomène de sédimentation où les méthodes opérationnelles et les réseaux d'influence du JNIM demeurent étroitement liés au substrat sécuritaire et politique algérien originel.

¹⁷ Après avoir pris part à la guerre civile algérienne au sein du Groupe islamique armé (GIA), Droukdel devient en 2004 « émir » du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). En janvier 2007, il prête allégeance à al-Qaïda et son organisation prend le nom d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). (Wikipedia).

¹⁸ Mokhtar Belmokhtar (alias Le Borgne ou Khaled Abou al-Abbas), né le 1er juin 1972 à Ghardaïa (Algérie). Combat successivement au sein du GIA puis du GSPC durant la « décennie noire » algérienne. Principal artisan de l'allégeance du GSPC à Al-Qaïda (2007), il est le premier chef d'AQMI à s'implanter durablement dans la zone sahélo-saharienne. Fondateur des « Signataires par le sang » (responsable de l'attaque d'In Amenas en 2013), puis émir d'Al-Mourabitoune, il réintègre AQMI en 2015 avant que son organisation ne devienne l'un des piliers fondateurs du JNIM en 2017. Inscrit sur la liste des sanctions de l'ONU (résolution 1267) depuis 2003, son parcours incarne la mutation des réseaux algériens en une structure régionale sahélienne.

analysé comme un tiers impartial. Il agit plutôt comme un acteur intéressé, dont la médiation fonctionne aussi comme un instrument d'influence régionale.

6.2 Le silence de quarante-huit heures sur les attaques du 25 avril 2026

Le 25 avril 2026 à l'aube, les attaques commencent. L'Algérie, pays voisin partageant 1 400 km de frontière avec le Mali, ne réagit pas le 25 avril, ni le 26. C'est le 27 avril, en marge d'une visite du ministre bosnien des Affaires étrangères, qu'Ahmed Attaf prend la parole. Sa déclaration condamne les violences en termes génériques et n'identifie ni le FLA ni le JNIM. À titre de comparaison, le Maroc condamne fermement les attaques le jour même, les qualifiant d'attaques terroristes et séparatistes. La CEDEAO réagit le 25 avril, tandis que l'Union européenne réagit le 26 avril.

TABLEAU 2 : Réactions diplomatiques à l'offensive du 25 avril 2026

La comparaison des réactions diplomatiques à l'offensive du 25 avril 2026 révèle une asymétrie significative entre les acteurs régionaux et internationaux. L'enjeu n'est pas seulement la date de réaction, mais le degré de précision politique dans la qualification des auteurs et de la nature de l'attaque.

Acteur	Date de réaction	Formulation dominante	Désignation des groupes	Nature de la condamnation
Maroc	25 avril 2026	Attaques terroristes et séparatistes ; collusion entre séparatisme et groupes terroristes	Séparatisme et terrorisme explicitement associés	Ferme, politique et nominative dans sa logique
CEDEAO	25 avril 2026	Attaques terroristes contre le Mali	Groupes nommés	Condamnation ferme et solidarité avec Bamako
UE	26 avril 2026	Attaques terroristes perpétrées au Mali le 25 avril	Groupes nommés	Condamnation ferme, institutionnelle et générique
Russie	26 avril 2026	Soutien aux autorités maliennes et dénonciation d'attaques contre un partenaire stratégique	Groupes nommés	Soutien politique à la junte et à ses alliés
Algérie	27 avril 2026	Rejet de toutes les formes et manifestations du terrorisme ; appel à la cohésion nationale malienne	Aucune désignation du FLA ni du JNIM	Condamnation tardive, générique et non nominative

Ce contraste donne une portée analytique particulière à la réaction algérienne : Alger condamne le terrorisme en général, mais évite de nommer les deux acteurs responsables de l'offensive, alors même que leur coordination a été revendiquée et documentée par plusieurs sources internationales. Cette absence de désignation, combinée au délai de quarante-huit heures, ne constitue pas une posture neutre dans les relations entre États membres de l'Union africaine. Elle illustre une stratégie narrative classique : condamnation générique du terrorisme, refus de nommer les groupes responsables, maintien d'une

posture de médiateur et déplacement du débat vers la cohésion nationale malienne plutôt que vers les responsabilités transfrontalières.

6.3 La riposte tchadienne : 34 accords signés trois jours avant les attaques

Les 22 et 23 avril 2026, soit trois jours avant l'offensive, l'Algérie signait 34 accords bilatéraux avec le Tchad, incluant un partenariat énergétique Sonatrach-N'Djamena. Cette réponse diplomatique au revirement malien du 10 avril illustre la vitesse de réaction d'Alger et la logique de substitution qui guide sa stratégie régionale : compenser immédiatement la perte d'un partenaire par l'activation d'un autre.

6.4 Les accusations formelles de Bamako à l'ONU (septembre 2025)

En septembre 2025, le représentant malien à l'Assemblée générale des Nations Unies a qualifié l'Algérie d'exportateur de terrorisme devant l'assemblée plénière. Cette déclaration officielle dans une enceinte internationale constitue un acte diplomatique sans précédent entre deux États membres africains. Elle engage la responsabilité internationale du Mali dans l'assertion, mais elle constitue aussi le signe d'une rupture de confiance irréversible entre les deux États.

VII. REGISTRE SÉCURITAIRE ET MILITAIRE

7.1 Le drone abattu : protection d'une cible terroriste

Le 1er avril 2025, l'Algérie abat un drone militaire malien Bayraktar Akinci. Bamako précise que l'appareil s'apprêtait à frapper des groupes armés ayant revendiqué des actes terroristes. Conséquence, l'Algérie a physiquement empêché une frappe contre le FLA ou ses affiliés, protégeant de facto les cibles visées. L'Algérie conteste la localisation de l'appareil, affirmant qu'il avait pénétré 1,6 à 2 km en territoire algérien ; Bamako soutient qu'il se trouvait à 9,5 km en territoire malien.

En septembre 2025, le Mali a saisi la Cour internationale de Justice à ce sujet. En portant l'affaire devant la CIJ, Bamako ne cherche pas seulement réparation pour la perte d'un équipement, mais vise à faire constater par le droit international la protection physique que l'Algérie accorderait aux groupes armés opérant au Sahel.

7.2 Le sanctuaire de Tinzaouatene : la géographie comme indice

La zone de Tinzaouatene fonctionne comme un sanctuaire depuis 2012 pour les groupes rebelles touaregs et le JNIM. Le FLA y a été fondé le 30 novembre 2024, à quelques centaines de mètres de la frontière algérienne. Cette proximité géographique extrême n'est pas anodine : elle signifie que la création du principal groupe armé séparatiste malien, qui a mené l'offensive du 25 avril 2026, s'est faite à portée immédiate de la frontière algérienne. Pendant quatorze ans, l'Algérie, avec le premier budget de défense africain, n'a pas tenté de neutraliser ce sanctuaire. Les analystes s'accordent à qualifier cette passivité de choix stratégique plutôt que de défaillance.

Tinzaouatene peut ainsi être analysée comme un sanctuaire négocié plutôt que comme une simple zone incontrôlée. L'intérêt stratégique d'un tel espace n'est pas nécessairement de permettre une victoire totale du JNIM ou du FLA, mais de maintenir une zone grise empêchant l'armée malienne et ses soutiens russes de s'installer durablement au contact direct de la frontière algérienne. Dans cette logique, l'instabilité du Nord-Mali fonctionne comme un tampon stratégique, coûteux pour Bamako mais utile à Alger pour préserver sa profondeur sécuritaire et son rôle d'intermédiaire incontournable.

Après la reprise de Kidal par l'armée malienne et les mercenaires russes en novembre 2023, des dirigeants du CSP-DPA se sont repliés en territoire algérien. Parmi eux figurent des individus faisant l'objet de mandats d'arrêt maliens. L'Algérie leur a accordé une protection de facto, refusant toute extradition ou expulsion.

7.3 Le registre financier : vulnérabilités BC/FT et angle lawfare

La dimension sécuritaire du dossier ne se limite pas aux flux armés et logistiques. Elle comporte également un volet financier. En juin 2025, la Commission européenne a mis à jour sa liste des pays tiers à haut risque présentant des carences stratégiques dans leurs régimes nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹⁹. L'Algérie figure parmi les juridictions ajoutées à cette liste, ce qui impose aux entités européennes concernées des mesures de vigilance renforcée dans les transactions impliquant ces pays.

Cet élément ne constitue pas une preuve de soutien étatique à des groupes armés. Il offre toutefois un angle complémentaire d'analyse : celui des vulnérabilités systémiques en matière de contrôle financier, de traçabilité des flux et de prévention du financement du terrorisme. Dans une perspective de lawfare, ce registre peut être mobilisé non pour affirmer une culpabilité directe, mais pour documenter un environnement institutionnel exposé, dans lequel les circuits financiers, humanitaires, commerciaux ou informels peuvent devenir des vecteurs de risque sécuritaire régional.

VIII. LA FERMETURE DU COULOIR MAURITANIEN ET LA LOGIQUE DE SUBSTITUTION

8.1 Brika : la logistique du Polisario coupée

Le 21 mai 2025, la Mauritanie a fermé définitivement la zone de Brika/Lebriga, principal couloir de transit utilisé par le Polisario pour ses opérations au-delà de Tindouf. Cette fermeture a été maintenue malgré les pressions d'Alger et d'une délégation du Polisario. La Mauritanie a déployé plus de vingt unités

¹⁹ Commission européenne, « La Commission met à jour la liste des pays à haut risque afin de renforcer la lutte internationale contre la criminalité financière », 11 juin 2025.

La Commission précise que la liste vise les pays présentant des carences stratégiques dans leurs régimes LBC/FT et que les entités européennes doivent appliquer une vigilance accrue. Reuters confirme que l'Algérie figure parmi les juridictions ajoutées à la liste lors de la mise à jour de juin 2025. Voir également GAFI, « Jurisdictions under Increased Monitoring », 24 octobre 2025, qui indique que l'Algérie s'est engagée depuis octobre 2024 à renforcer l'efficacité de son dispositif AML/CFT.

militaires mobiles dans la zone. Des médias régionaux ont rapporté la saisie de stocks d'armes attribués au Polisario, incluant des missiles Grad et des missiles sol-air de type SAM-7.

Pour compenser cette fermeture, l'Algérie a instauré dès juin 2025 deux ponts aériens supplémentaires vers Tindouf via l'armée de l'air. Ces rotations sont officiellement dédiées à l'acheminement de vivres humanitaires, mais plusieurs analystes soulignent qu'elles permettent également le transport de matériel dont le Polisario est désormais privé par voie terrestre.



8.2 La pression vers des voies de substitution sahéliennes

La fermeture de Brika crée une pression structurelle vers des voies alternatives. La frontière algéro-malienne de 1 400 km, peu contrôlée, constitue l'espace de substitution géographiquement le plus plausible. Cette hypothèse est cohérente avec plusieurs éléments : l'intensification des tensions dans la zone de Tinzaouatene précisément après mai 2025, le rapprochement accéléré entre Alger et les groupes azawads, et la fondation du FLA en novembre 2024 dans cette même zone frontalière. Elle demeure, dans l'état des sources disponibles, une inférence structurelle.

Carte 1. Tindouf, Brika/Lebriga et Tinzaouatene : géographie des voies de substitution et des profondeurs sahéliennes



Cette carte localise trois points structurants de l'analyse : Tindouf comme base arrière politico-militaire, Brika/Lebriga comme ancien couloir mauritanien désormais fermé, et Tinzaouatene comme zone de contact sahélienne au cœur des dynamiques de substitution logistique et sécuritaire.

La fermeture du couloir mauritanien de Brika/Lebriga ne constitue pas seulement un revers logistique pour le Polisario. Elle modifie aussi la géographie opérationnelle des circulations entre Tindouf, le Sahara et le Sahel. En réduisant les possibilités de projection vers l'ouest, elle accroît mécaniquement l'intérêt des espaces sahéliens comme profondeur alternative, notamment les zones frontalières entre l'Algérie, le Mali et le Nord-Mali.

Dans cette configuration, l'enjeu ne se limite pas au risque d'une fusion organique entre le Polisario, le FLA et le JNIM. Le scénario le plus plausible est celui d'une coalition fonctionnelle entre acteurs distincts, rendue possible par la convergence progressive des espaces, des routes et des fonctions : Tindouf comme base arrière politico-militaire, Tinzaouatene comme zone de contact sahélienne, et le Nord-Mali comme profondeur de substitution. Une telle recomposition ferait du Sahel non seulement un théâtre malien, mais aussi une extension indirecte des rivalités sahariennes.

IX. L'OFFENSIVE DU 25 AVRIL 2026 : ANALYSE DE LA CONVERGENCE

9.1 Les faits établis

Le 25 avril 2026 à l'aube, le FLA et le JNIM lancent une offensive coordonnée sans précédent au Mali. Des attaques simultanées visent Bamako/Kati, Gao, Kidal, Sévaré, Mopti et Bourem. Le ministre de la Défense Sadio Camara, sa femme et ses deux enfants sont assassinés à leur domicile de Kati. Le chef du renseignement intérieur Modibo Koné est grièvement blessé. Kidal passe sous le contrôle du FLA et du JNIM. Les forces russes Africa Corps sont évacuées vers Tessalit sous escorte du FLA. Il s'agit de la plus grande offensive au Mali depuis la rébellion de 2012.

Au-delà de l'assassinat du ministre de la Défense, l'opération prend la forme d'une décapitation partielle du commandement sécuritaire malien, visant simultanément les centres de décision militaire, politique et renseignement. Cette configuration suggère une préparation fondée sur une connaissance précise de l'architecture sécuritaire de Kati et de Bamako.

Le ciblage précis de la résidence du ministre de la Défense à Kati suggère l'existence d'un renseignement préalable sur ses habitudes, son environnement sécuritaire ou les vulnérabilités de son dispositif de protection, sans que l'origine interne ou externe de ce renseignement puisse être établie à ce stade. Ce point ne permet pas d'imputer l'opération à un acteur étatique, mais il renforce l'idée d'une préparation structurée excédant le registre d'une attaque opportuniste.

Carte 2. Principaux foyers de l'offensive du 25 avril 2026 et zones frontalières algéro-maliennes



Cette carte permet de situer les principaux espaces mentionnés dans l'analyse : Bamako/Kati, Gao, Kidal, Mopti, Tombouctou, Tessalit et Tin-Zaouâtène. Elle met en évidence la distance entre le centre politique malien et les zones septentrionales frontalières de l'Algérie, ainsi que la profondeur géographique dans laquelle s'articulent les offensives du JNIM et du FIA.

9.2 La proximité temporelle : deux semaines entre le revirement et l'offensive

La déclaration conjointe Diop-Bourita du 10 avril et l'offensive du 25 avril sont séparées de quinze jours. Trois lectures analytiques coexistent. La première, coïncidence structurelle, l'offensive était planifiée de longue date indépendamment des événements diplomatiques, est défendable en théorie, mais difficilement conciliable avec la précision du calendrier. La deuxième, accélération réactionnelle, une opération en préparation avancée a été déclenchée en réponse au revirement malien, est la plus cohérente avec les éléments disponibles dans les sources ouvertes. La troisième, orchestration délibérée par un acteur extérieur ayant activé une capacité militaire en réponse au revirement, requiert des sources classifiées pour être établie et ne peut, dans ce cadre, être ni affirmée ni exclue.

La coordination entre le FLA et le JNIM ne doit pas masquer la différence de nature entre les deux acteurs. Le FLA relève d'une logique séparatiste touarègue, territoriale et politico-militaire, tandis que le JNIM s'inscrit dans un agenda jihadiste transnational affilié à Al-Qaïda. Leur convergence du 25 avril relève donc d'abord d'une alliance tactique contre un adversaire commun, la junte malienne et ses soutiens russes. Cette lecture n'exclut pas l'existence d'intermédiations, de facilités régionales ou de convergences d'intérêts, mais elle évite de transformer automatiquement une coordination opérationnelle en preuve de commandement unifié.

Ce qui est factuel : l'Algérie n'a condamné ni le FLA ni le JNIM dans sa réaction tardive du 27 avril. Sa formulation s'est limitée à condamner toutes les formes de terrorisme et à appeler à la cohésion nationale. Le contraste avec la condamnation ferme et nominative émise le jour même par le Maroc est analytiquement significatif.

9.3 L'évacuation sécurisée d'Africa Corps : un rôle d'intermédiaire

Alors que les unités des Forces armées maliennes ont été systématiquement ciblées, environ 400 combattants d'Africa Corps (ex-Wagner) présents à Kidal ont été escortés vers Tessalit par le FLA²⁰, qui a déclaré vouloir maintenir une relation équilibrée avec Moscou. Ce traitement différencié, surprenant en pleine offensive généralisée, révèle une négociation préalable impliquant un intermédiaire crédible auprès des deux parties.

Selon des sources spécialisées (MenaDefense, Akram Khariief), Alger aurait servi d'intermédiaire direct, garantissant aux forces russes leur sécurité en échange de leur neutralité pendant l'offensive. Ce rôle de médiateur parallèle place l'Algérie en position de contrôler simultanément le niveau de violence via les groupes armés et les marges de manœuvre des soutiens extérieurs de Bamako. Tessalit, à moins de 100 km de la frontière algérienne et désormais sous contrôle du FLA, constitue un point de fixation logistique dont la valeur dépasse le seul épisode du 25 avril.

L'épisode révèle les limites structurelles du partenariat russo-malien. La puissance de feu fournie par Africa Corps ne compense pas l'absence d'un maillage humain, tribal et territorial profond. Or, dans le Sahel, la supériorité opérationnelle dépend moins du volume d'armement que de la maîtrise des réseaux locaux, des circuits de renseignement humain et des corridors transfrontaliers, domaines dans lesquels Alger conserve une profondeur historique que Moscou ne possède pas.

²⁰ Tessalit, située à environ 200 km au nord de Kidal et à moins de 100 km de la frontière algérienne, à portée de tir et de logistique de l'armée algérienne. C'est un « sas » de décompression.

En contrôlant Tessalit via le FLA (qui a pris le relais des Russes après leur évacuation), l'Algérie s'assure que l'armée malienne (FAMA) ne peut plus remonter vers la frontière, puisque sans Tessalit, les FAMA n'ont plus de point d'appui aérien dans le Grand Nord ; tout en « sortant » les Russes du conflit sans qu'ils ne soient humiliés.

X. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU FAISCEAU D'INDICES

Le tableau ci-dessous ne vise pas à établir une preuve judiciaire de commandement opérationnel direct. Il synthétise un faisceau d'indices convergents, répartis par registres politique, sécuritaire, militaire, logistique, historique, juridique et financier, permettant d'apprécier le degré d'implication structurelle de l'Algérie dans l'écosystème d'insécurité sahélien.

TABLEAU 3 : Faisceau d'indices : registres, qualification et valeur probatoire

Registre	Élément factuel	Qualification analytique	Niveau de preuve	Codage
Politique	Réception officielle de dirigeants azawads sous mandat d'arrêt malien par le président Tebboune, février 2023	Fait établi par sources multiples	ÉLEVÉ	A
Politique	Accueil de l'imam Mahmoud Dicko, principal opposant civil à la junte Goïta, à Alger, décembre 2023	Fait établi par sources régionales et internationales	ÉLEVÉ	A
Politique	Silence de 48 heures sur les attaques du 25 avril 2026 et absence de désignation du FLA et du JNIM dans la déclaration d'Ahmed Attaf du 27 avril	Fait établi, portée interprétative significative	ÉLEVÉ	A
Politique	Signature de 34 accords bilatéraux algéro-tchadiens, incluant un partenariat énergétique Sonatrach, trois jours avant l'offensive des 25-26 avril 2026	Concomitance documentée, sans lien causal formellement établi	MOYEN	B
Sécuritaire	Relations fonctionnelles documentées ou rapportées entre Iyad Ag Ghali et l'appareil sécuritaire algérien depuis les années 1990	Fait documenté par sources académiques, journalistiques et spécialisées	ÉLEVÉ	A
Sécuritaire	Communications entre Iyad Ag Ghali et le DRS interceptées par les services français le 8 janvier 2013	Interceptions citées par sources spécialisées	ÉLEVÉ	A
Sécuritaire	Présence présumée d'Iyad Ag Ghali en territoire algérien après 2013, dans la zone Tinzaouatene-Boughessa, selon des renseignements français rapportés	Information de renseignement rapportée, non confirmée par document officiel public	MOYEN-ÉLEVÉ	B
Sécuritaire	Refus présumé de coopération opérationnelle complète avec la	Témoignage d'ancien responsable du	MOYEN-ÉLEVÉ	B

	France concernant la localisation d'Iyad Ag Ghali, selon des propos attribués au général Christophe Gomart	renseignement militaire français, à forte portée analytique mais non judiciaire		
Sécuritaire	Attaque d'In Amenas, janvier 2013 : zones d'ombre, complicités présumées du DRS, enregistrements japonais, réhabilitation du général Hassan en 2025	Analyses académiques, témoignages et enquêtes journalistiques	MOYEN	B
Sécuritaire	Sanctuaire de Tinzaouatene non neutralisé par l'armée algérienne depuis 2012 malgré des capacités militaires significatives	Fait de terrain établi, interprété comme passivité stratégique ou incapacité assumée	ÉLEVÉ	A
Sécuritaire	Fondation du FLA à Tinzaouatene, à proximité immédiate de la frontière algérienne, novembre 2024	Fait géographique et politique documenté	ÉLEVÉ	A
Sécuritaire	Abattage d'un drone militaire malien Bayraktar le 1er avril 2025, alors que Bamako affirme qu'il visait des groupes armés terroristes	Fait établi, versions malienne et algérienne contradictoires sur la localisation de l'appareil	ÉLEVÉ	A
Militaire	Capacités du JNIM dépassant une insurrection classique : coordination sur un espace étendu, précision stratégique, alliance tactique FLA-JNIM	Fait documenté par médias internationaux et centres d'analyse spécialisés	ÉLEVÉ	A
Militaire	Évacuation sécurisée d'Africa Corps par le FLA vers Tessalit sous escorte et traitement différencié des forces russes	Fait rapporté par sources spécialisées et médias régionaux, nécessitant confirmation indépendante complète	MOYEN	B
Logistique	Fermeture du couloir mauritanien de Brika en mai 2025 et pression vers des voies de substitution sahéliennes	Logique structurelle cohérente, inférence non formellement prouvée	MOYEN	B
Logistique	Dépendance alimentaire et énergétique du Nord-Mali vis-à-vis des approvisionnements transfrontaliers algériens, estimée à plus de 80 %	Fait économique structurant, créant un levier de dépendance régionale	ÉLEVÉ	A
Historique	Généalogie GSPC-AQMI-JNIM ancrée dans la conflictualité algérienne des années 1990, avec filiation humaine et doctrinale directe	Cadre historique et doctrinal académiquement établi	STRUCTUREL	C

Juridique	Plainte malienne à la Cour internationale de Justice concernant l'abattage du drone, septembre 2025	Acte officiel ou diplomatique documenté	ÉLEVÉ	A
Juridique	Qualification de l'Algérie comme « exportateur de terrorisme » par le représentant malien à l'Assemblée générale des Nations unies, septembre 2025	Déclaration officielle dans une enceinte internationale, à forte portée diplomatique	ÉLEVÉ	A
Financier	Inscription de l'Algérie sur la liste européenne des pays tiers à haut risque en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, juin 2025	Acte institutionnel établissant une vulnérabilité systémique LBC/FT, sans constituer une preuve de soutien étatique à des groupes armés	ÉLEVÉ	A

Codage	Signification
A	Fait établi à forte valeur probatoire
B	Fait établi ou rapporté, mais lien causal ou interprétation discutée
C	Indice structurel ou inférence analytique

Pris isolément, ces éléments peuvent faire l'objet de discussions distinctes quant à leur portée exacte. Pris ensemble, ils constituent un faisceau d'indices cohérent qui ne démontre pas un commandement opérationnel direct, mais qui documente une implication structurelle de l'Algérie dans l'écosystème sahélien d'insécurité : médiation intéressée, tolérance territoriale, non-coopération opérationnelle, centralité logistique, influence sur les acteurs armés et vulnérabilités financières exploitables dans une lecture lawfare.

XI. CONCLUSIONS : FAITS ÉTABLIS, ZONES D'INCERTITUDE ET IMPLICATIONS

A. Ce que le faisceau d'indices permet d'affirmer

L'analyse conduit à plusieurs constats dont la convergence est analytiquement significative, même en l'absence d'une preuve de commandement opérationnel direct :

1. L'Algérie a progressivement construit dans les années 1990 une relation de travail avec Iyad Ag Ghali, figure centrale du futur JNIM, le groupe djihadiste le plus opérationnel du Sahel central.
2. Des communications directes entre Ag Ghali et le DRS ont été interceptées par les services français en janvier 2013, établissant l'existence d'un canal opérationnel actif à cette date.
3. Ag Ghali bénéficie depuis 2013 d'une impunité territoriale en territoire algérien que l'État algérien, avec le premier budget de défense africain, n'a pas cherché à lever.

4. Le 1er avril 2025, l'Algérie a physiquement empêché une frappe contre des groupes armés djihadistes, protégeant de facto les cibles visées par les forces maliennes.
5. Le sanctuaire de Tinzaouatene, base opérationnelle du JNIM et lieu de fondation du FLA, n'a pas été neutralisé en quatorze ans par l'État algérien.
6. L'Algérie n'a pas désigné le FLA ni le JNIM dans sa réaction à l'offensive du 25 avril 2026, quarante-huit heures après les faits.
7. Bamako a qualifié formellement l'Algérie d'exportateur de terrorisme devant l'ONU et a saisi la CIJ.

B. Ce qui demeure dans la zone d'incertitude

L'existence d'un commandement opérationnel direct d'Alger sur les opérations du FLA ou du JNIM n'est pas établie par les sources ouvertes. La démonstration que l'offensive du 25 avril a été orchestrée en réponse directe au revirement malien du 10 avril requiert des sources classifiées, notamment des interceptions de communications, des témoignages internes, des documents opérationnels ou des éléments de traçabilité logistique.

De même, l'utilisation délibérée du territoire malien comme voie de substitution post-Brika reste une inférence structurelle cohérente mais non formellement prouvée. Les éléments disponibles permettent d'identifier une convergence d'intérêts, une proximité géographique, des temporalités troublantes et des vulnérabilités logistiques, mais ils ne suffisent pas, en l'état, à établir une chaîne de commandement ou une décision étatique explicite.

Cette incertitude ne neutralise pas l'analyse. Elle en délimite le périmètre probatoire. La présente note ne prétend pas démontrer une responsabilité opérationnelle directe ; elle documente une implication structurelle, un environnement permissif et une série de comportements étatiques dont la convergence affaiblit fortement la thèse d'une neutralité algérienne dans les dynamiques sahéniennes.

C. Implications géopolitiques

L'Algérie n'est pas un spectateur neutre des crises sahéniennes. Elle est un acteur profondément impliqué dans les dynamiques sécuritaires de la région, par des mécanismes qui oscillent depuis les années 1990 entre médiation formelle, gestion informelle des acteurs armés et instrumentalisation stratégique de la menace.

Le cas sahénien révèle moins une politique de contrôle absolu qu'un modèle d'insécurité régionale gérée, dans lequel l'instabilité devient un levier d'influence, de médiation et de préservation d'une centralité diplomatique.

Pour Bamako, l'enjeu consiste désormais à sortir du registre déclaratoire et à construire un dossier probatoire structuré. Les accusations politiques contre Alger ne produiront un effet durable que si elles sont converties en éléments vérifiables : cartographie des flux transfrontaliers, identification des circuits logistiques, documentation des mouvements de combattants, traçage des armes, exploitation des débris de drones, interceptions de communications et recoupement satellitaire.

Cette stratégie permettrait de déplacer le rapport de force vers le terrain du droit international. Il ne s'agirait plus seulement de dénoncer une ingérence politique, mais de qualifier juridiquement des comportements susceptibles de relever de la tolérance active, de l'assistance indirecte ou du soutien logistique à des groupes armés opérant contre un État souverain. Dans cette perspective, la coopération avec des partenaires disposant de capacités satellitaires et de moyens d'observation régionale, y compris le Maroc, pourrait renforcer la crédibilité du dossier malien devant le Conseil de sécurité, l'Union africaine et, le cas échéant, la Cour internationale de Justice.

La crise actuelle pose également la question d'une médiation alternative, africaine ou onusienne, moins dépendante d'un acteur frontalier directement inséré dans les équilibres politico-sécuritaires du Nord-Mali. L'enjeu n'est pas d'exclure un État en raison de sa géographie, mais de rétablir les conditions minimales d'impartialité, de transparence et de responsabilité sans lesquelles toute médiation devient un prolongement du rapport de force.

La question posée par Jean-Pierre Filiu en octobre 2018, à savoir pourquoi l'Algérie n'a jamais arrêté le chef du groupe djihadiste le plus dangereux du Sahel alors qu'il se trouvait sur son territoire, demeure, en 2026, sans réponse satisfaisante de la part d'Alger.

La stabilité du Sahel et la résolution du dossier saharien constituent désormais deux variables interdépendantes que la diplomatie multilatérale ne peut plus traiter séparément.

Lorsque les frontières deviennent des instruments de pression, que les sanctuaires concurrencent les États et que les médiations servent à administrer le désordre, la paix cesse d'être une simple procédure : elle devient l'épreuve ultime de la vérité stratégique.

RÉFÉRENCES PRINCIPALES

Sources primaires, think tanks et académiques

- International Crisis Group. (2025, 18 avril). Algérie-Mali : désamorcer une dangereuse escalade. Brussels.
- Africa Center for Strategic Studies. (2020). Africa Security Brief No. 38. Washington DC.
- Lyammouri, R. & Ammari, F. (2025, mars). Genèse et évolution des groupes extrémistes armés au Sahel. Policy Center for the New South, Rabat.
- Institut Géopolitique Horizons. (2025, mai). In Amenas et le retour du général Hassan. Tanger.
- Critical Threats Project / AEI. (2025, novembre). Salafi Jihadi Areas of Operation in West Africa. Washington DC.
- Keenan, J. (2021). Série In Amenas : un attentat commis par Al-Qaïda ou par les services algériens ? Mondafrique.
- Filiu, J.-P. (2018, 21 octobre). Pourquoi l'Algérie protège-t-elle le pire jihadiste du Sahel ? Le Monde.
- Souaïdia, H. (2013). Révélation sur le drame d'In-Amenas. Algeria Watch.
- Ammour, L. A. (2013). Algeria's Role in the Sahelian Security Crisis. Stability: International Journal of Security & Development, 2(2). DOI : 10.5334/sta.bp.
- SIPRI. (2026, avril). Trends in World Military Expenditure, 2025. Stockholm.

Presse internationale et sources régionales

- France 24. (2026, 27 avril). Alliance JNIM-FLA, junte fragilisée, départ des mercenaires russes : que se passe-t-il au Mali ?
- France 24. (2025, 30 septembre). Exportateur de terrorisme : l'Algérie et le Mali se déchirent à l'ONU.
- France 24. (2024, 4 janvier). Entre le Mali et l'Algérie, un contentieux inédit sur la question touarègue.
- Mondafrique. (2020-2021). Série Mali : l'intouchable Iyad Ag Ghali.
- AlgérieSun. (2026, janvier). Enquête : Iyad Ag Ghali, du rebelle Touareg au chef jihadiste le plus recherché du Sahel.
- Le360. (2025, décembre). Iyad Ag Ghali : le terroriste que l'Algérie a fabriqué, protégé et lâché contre le Mali.
- La Nouvelle Tribune. (2026, 24 avril). Sahel sans le Mali : derrière les accords entre l'Algérie et le Tchad.
- Atalayar. (2025, 5 juin). L'armée mauritanienne se montre inflexible face au Polisario à Lebriga.

Sources onusiennes et officielles

- ONU / Comité 1267. Iyad Ag Ghali, QDi.316. Ansar Eddine, QDe.135. JNIM, QDe.159. Al-Mouakaoune Biddam, QDe.139.
- Reuters. (2024, 21 juin). ICC unseals arrest warrant against Iyad Ag Ghaly over Mali war crimes.
- Câbles WikiLeaks : 07BAMAKO587 (31 mai 2007), 07BAMAKO1366 (29 novembre 2007).
- FBI. (2013, 19 juillet). Charges Filed Against Mokhtar Belmokhtar for His Role in Terror Attack in Algeria.